

# Contrat de location Aquarium entre

## A. Le propriétaire:

Sarl CEDA  
4 rue des artisans  
78760 Jouars Ponchartrain

Siret: 494 207 160 00016  
RCS Versailles/ code APE : 4339Z  
SARL au capital de 2000€

**ET**

## B. Le locataire de l'aquarium:

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

#### Article 1. Objet

Le propriétaire donne en location au locataire qui accepte le bien décrit ci-dessous:

#### Description générale

Aquarium .....cm couleur d'un volume de ..... litres, avec son meuble en couleur

#### Informations détaillées:

1 Aquarium rectangulaires vinyle blanc composé de :

- une rampe d'éclairage LED
- un système de filtration externe JBL
- une guirlande LED de couleur avec sa télécommande
- Décoration
- 1 minuteur
- un meuble avec deux portes pour l'aquarium

Un entretien complet hebdomadaire pendant la durée totale du contrat comprenant une visite au moins par semaine, . Ceda s'engage à intervenir dans les 2 jours ouvrés suivants l'appel du client lui indiquant un dysfonctionnement.

Les poissons sont à la charge du client.

#### Article 2. Durée du contrat

Le bien est loué pour un durée ferme de .....

Cette période de location commence le .....et prend fin le .....

En cas de rupture anticipée, par le client, ce dernier sera redevable à CEDA d'une indemnité de rupture équivalente à la facture initiale

#### Article 3. Prix de location

Le locataire accepte de louer le bien pour une sommes totale de ..... € TTC

Ce prix de location comprend tous les consommables éventuels ( ainsi que tous les éléments prévu dans l'article 1 du dis contrat.)

**Article 4. Cession – sous location**

Le Locataire ne peut sous-louer, revendre, ni céder le bien.

**Article 5. Usage Entretien, dégâts et Vol**

1. Le locataire s'engage à prendre soin et à protéger l'intégrité du Bien.
2. Dans le cas où le locataire restitue le Bien en mauvais état, ou dans un état de fonctionnement technique ou de propreté ne correspondant pas à un usage ni une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivants la restitution, le locataire accepte de payer les frais de remise en état, de réparation ou de nettoyage.
3. La société CEDA ne sera pas responsable des éléments extérieurs pouvant occasionner un problème, ou des pertes de poissons: surplus de nourriture, panne de courant, introduction de produits ou autres substances non conseillés par nos soins.

Si c'est le cas, et après test de l'eau et détection de la cause du problème, la société CEDA facturera un surcoût au client pour remise en état de l'aquarium.

Fait à JOUARS PONCHARTRAIN le ..... en deux exemplaires

**Le Locataire**

**Le propriétaire**